



COMMUNE DE SAINT-BLAISE

Dès le 1^{er} janvier 2012, la fourniture l'électricité est facturée aux abonnés selon la grille tarifaire suivante :

Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre) (hors taxes)

	Unités	Consommation basse tension < 50 MWh/an	Consommation basse tension >= 50 MWh/an	Consommation moyenne tension	Consommation temporaire (chantiers)
		CB1	CB2	CMT	CTP
Abonnement	CHF/mois	9.00	9.00	450.00	25.00
Compteurs à courbe de charge	CHF/mois		110.00	110.00	
Taxe de puissance (pointe mensuelle)	CHF		8.00	6.00	
Consommation simple tarif 24h/24h	ct/kWh ^(*)	7.20			14.30
Consommation double tarif heures pleines	ct/kWh ^(*)	8.50	6.90	2.10	
Consommation double tarif heures creuses	ct/kWh ^(*)	5.10	4.10	1.30	
Services-système du réseau de transport	ct/kWh	0.46	0.46	0.46	0.46

^(*) Les clients de la catégorie CB1 peuvent choisir s'ils souhaitent le simple ou le double tarif.

Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple et au double tarif de consommation.

Taxes prélevées sur la consommation d'électricité

Taxe communale Aucune taxe communale n'est actuellement prélevée	ct/kWh	0.00
Taxe fédérale Redevance fédérale pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons.	ct/kWh	0.45

Tarifs pour la fourniture d'énergie (hors taxes)

Consommation simple tarif 24h/24h	ct/kWh	8.96
Consommation double tarif heures pleines	ct/kWh	10.42
Consommation double tarif heures creuses	ct/kWh	6.96

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Saint-Blaise, le 15 septembre 2011